ETAT DE LA LOUISIANE vs. W. J. DELANEY

Bureau de Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par la Législature de l'Etat susmentionné, je vends au plus offrant et dernier enchérisseur, devant la porte principale du Palais de Justice de la Cour Civile du District de cette paroisse, qui se trouve dans la ville de la Nouvelle-Orléans, entre les heures légales de midi et de 3 heures P. M., le 10ème jour de novembre, A. D. 1883, et les jours subséquents jusqu'à ce que la vente soit complétée, les biens immeubles ci-après désignés, saisis et mis en vente pour le paiement de la somme de $1,000 00 due par le susdit W. J. Delaney, plus les intérêts, frais et charges qui pèsent sur lesdits biens, savoir :

Un certain lot de terre, situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le quartier dit Annexe, dans la Section "A" de ladite ville, et désigné sur le plan officiel de ladite ville par le No. 2 du carré bornée comme suit, savoir : Par le No. 1 du même carré, vers le lac Pontchartrain ; par le No. 3 du même carré, vers le fleuve Mississippi ; par la rue Roman, vers le lac ; et par la rue Dauphine, vers le fleuve, mesurant 40 pieds de face sur la rue Roman sur 120 pieds de profondeur.

Ledit lot de terre étant le même qui a été vendu par Jean Baptiste Delaney à Jean Baptiste Delaney, fils, par acte passé devant Jules Denis, Notaire Public, en date du 15 décembre 1877, enregistré au Livre 31, folio 1, No. 981.

Le susdit lot de terre dans le quartier susdit, et ci-dessus désigné, est vendu avec tous les droits, noms, privilèges et servitudes qui y sont attachés, et dépendances, de la propriété et de la manière qu'elle a été acquise par le susdit W. J. Delaney, suivant titre susmentionné.

Conditions : Comptant, en sus une partie du prix de vente, laquelle sera payée par l'acquéreur dans les trente jours de la date de la vente, avec intérêt à 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantie par hypothèque spéciale sur le susdit lot de terre et ses améliorations, et les frais de la vente.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Etude du soussigné, No. 24 rue Union.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. WALTER DELANEY

Bureau de Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par la Législature de l'Etat susmentionné, je vends au plus offrant et dernier enchérisseur, devant la porte principale du Palais de Justice de la Cour Civile du District de cette paroisse, qui se trouve dans la ville de la Nouvelle-Orléans, entre les heures légales de midi et de 3 heures P. M., le 10ème jour de novembre, A. D. 1883, et les jours subséquents jusqu'à ce que la vente soit complétée, les biens immeubles ci-après désignés, saisis et mis en vente pour le paiement de la somme de $1,000 00 due par le susdit Walter Delaney, plus les intérêts, frais et charges qui pèsent sur lesdits biens, savoir :

Un certain lot de terre, situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le quartier dit Annexe, dans la Section "A" de ladite ville, et désigné sur le plan officiel de ladite ville par le No. 3 du carré bornée comme suit, savoir : Par le No. 2 du même carré, vers le lac Pontchartrain ; par le No. 4 du même carré, vers le fleuve Mississippi ; par la rue Roman, vers le lac ; et par la rue Dauphine, vers le fleuve, mesurant 40 pieds de face sur la rue Roman sur 120 pieds de profondeur.

Ledit lot de terre étant le même qui a été vendu par Jean Baptiste Delaney à Jean Baptiste Delaney, fils, par acte passé devant Jules Denis, Notaire Public, en date du 15 décembre 1877, enregistré au Livre 31, folio 1, No. 981.

Le susdit lot de terre dans le quartier susdit, et ci-dessus désigné, est vendu avec tous les droits, noms, privilèges et servitudes qui y sont attachés, et dépendances, de la propriété et de la manière qu'elle a été acquise par le susdit Walter Delaney, suivant titre susmentionné.

Conditions : Comptant, en sus une partie du prix de vente, laquelle sera payée par l'acquéreur dans les trente jours de la date de la vente, avec intérêt à 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantie par hypothèque spéciale sur le susdit lot de terre et ses améliorations, et les frais de la vente.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Etude du soussigné, No. 24 rue Union.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. Mme G. DELANEY

Bureau de Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par la Législature de l'Etat susmentionné, je vends au plus offrant et dernier enchérisseur, devant la porte principale du Palais de Justice de la Cour Civile du District de cette paroisse, qui se trouve dans la ville de la Nouvelle-Orléans, entre les heures légales de midi et de 3 heures P. M., le 10ème jour de novembre, A. D. 1883, et les jours subséquents jusqu'à ce que la vente soit complétée, les biens immeubles ci-après désignés, saisis et mis en vente pour le paiement de la somme de $1,000 00 due par la susdite Mme G. Delaney, plus les intérêts, frais et charges qui pèsent sur lesdits biens, savoir :

Un certain lot de terre, situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le quartier dit Annexe, dans la Section "A" de ladite ville, et désigné sur le plan officiel de ladite ville par le No. 4 du carré bornée comme suit, savoir : Par le No. 3 du même carré, vers le lac Pontchartrain ; par le No. 5 du même carré, vers le fleuve Mississippi ; par la rue Roman, vers le lac ; et par la rue Dauphine, vers le fleuve, mesurant 40 pieds de face sur la rue Roman sur 120 pieds de profondeur.

Ledit lot de terre étant le même qui a été vendu par Jean Baptiste Delaney à Jean Baptiste Delaney, fils, par acte passé devant Jules Denis, Notaire Public, en date du 15 décembre 1877, enregistré au Livre 31, folio 1, No. 981.

Le susdit lot de terre dans le quartier susdit, et ci-dessus désigné, est vendu avec tous les droits, noms, privilèges et servitudes qui y sont attachés, et dépendances, de la propriété et de la manière qu'elle a été acquise par la susdite Mme G. Delaney, suivant titre susmentionné.

Conditions : Comptant, en sus une partie du prix de vente, laquelle sera payée par l'acquéreur dans les trente jours de la date de la vente, avec intérêt à 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantie par hypothèque spéciale sur le susdit lot de terre et ses améliorations, et les frais de la vente.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Etude du soussigné, No. 24 rue Union.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. Mme J. H. DAMAIN

Bureau de Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par la Législature de l'Etat susmentionné, je vends au plus offrant et dernier enchérisseur, devant la porte principale du Palais de Justice de la Cour Civile du District de cette paroisse, qui se trouve dans la ville de la Nouvelle-Orléans, entre les heures légales de midi et de 3 heures P. M., le 10ème jour de novembre, A. D. 1883, et les jours subséquents jusqu'à ce que la vente soit complétée, les biens immeubles ci-après désignés, saisis et mis en vente pour le paiement de la somme de $1,000 00 due par la susdite Mme J. H. Damain, plus les intérêts, frais et charges qui pèsent sur lesdits biens, savoir :

Un certain lot de terre, situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le quartier dit Annexe, dans la Section "A" de ladite ville, et désigné sur le plan officiel de ladite ville par le No. 5 du carré bornée comme suit, savoir : Par le No. 4 du même carré, vers le lac Pontchartrain ; par le No. 6 du même carré, vers le fleuve Mississippi ; par la rue Roman, vers le lac ; et par la rue Dauphine, vers le fleuve, mesurant 40 pieds de face sur la rue Roman sur 120 pieds de profondeur.

Ledit lot de terre étant le même qui a été vendu par Jean Baptiste Delaney à Jean Baptiste Delaney, fils, par acte passé devant Jules Denis, Notaire Public, en date du 15 décembre 1877, enregistré au Livre 31, folio 1, No. 981.

Le susdit lot de terre dans le quartier susdit, et ci-dessus désigné, est vendu avec tous les droits, noms, privilèges et servitudes qui y sont attachés, et dépendances, de la propriété et de la manière qu'elle a été acquise par la susdite Mme J. H. Damain, suivant titre susmentionné.

Conditions : Comptant, en sus une partie du prix de vente, laquelle sera payée par l'acquéreur dans les trente jours de la date de la vente, avec intérêt à 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantie par hypothèque spéciale sur le susdit lot de terre et ses améliorations, et les frais de la vente.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Etude du soussigné, No. 24 rue Union.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. L. A. DUMESNIL

Bureau de Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par la Législature de l'Etat susmentionné, je vends au plus offrant et dernier enchérisseur, devant la porte principale du Palais de Justice de la Cour Civile du District de cette paroisse, qui se trouve dans la ville de la Nouvelle-Orléans, entre les heures légales de midi et de 3 heures P. M., le 10ème jour de novembre, A. D. 1883, et les jours subséquents jusqu'à ce que la vente soit complétée, les biens immeubles ci-après désignés, saisis et mis en vente pour le paiement de la somme de $1,000 00 due par le susdit L. A. Dumesnil, plus les intérêts, frais et charges qui pèsent sur lesdits biens, savoir :

Un certain lot de terre, situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le quartier dit Annexe, dans la Section "A" de ladite ville, et désigné sur le plan officiel de ladite ville par le No. 6 du carré bornée comme suit, savoir : Par le No. 5 du même carré, vers le lac Pontchartrain ; par le No. 7 du même carré, vers le fleuve Mississippi ; par la rue Roman, vers le lac ; et par la rue Dauphine, vers le fleuve, mesurant 40 pieds de face sur la rue Roman sur 120 pieds de profondeur.

Ledit lot de terre étant le même qui a été vendu par Jean Baptiste Delaney à Jean Baptiste Delaney, fils, par acte passé devant Jules Denis, Notaire Public, en date du 15 décembre 1877, enregistré au Livre 31, folio 1, No. 981.

Le susdit lot de terre dans le quartier susdit, et ci-dessus désigné, est vendu avec tous les droits, noms, privilèges et servitudes qui y sont attachés, et dépendances, de la propriété et de la manière qu'elle a été acquise par le susdit L. A. Dumesnil, suivant titre susmentionné.

Conditions : Comptant, en sus une partie du prix de vente, laquelle sera payée par l'acquéreur dans les trente jours de la date de la vente, avec intérêt à 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantie par hypothèque spéciale sur le susdit lot de terre et ses améliorations, et les frais de la vente.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Etude du soussigné, No. 24 rue Union.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. HENRY DUMESNIL

Bureau de Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par la Législature de l'Etat susmentionné, je vends au plus offrant et dernier enchérisseur, devant la porte principale du Palais de Justice de la Cour Civile du District de cette paroisse, qui se trouve dans la ville de la Nouvelle-Orléans, entre les heures légales de midi et de 3 heures P. M., le 10ème jour de novembre, A. D. 1883, et les jours subséquents jusqu'à ce que la vente soit complétée, les biens immeubles ci-après désignés, saisis et mis en vente pour le paiement de la somme de $1,000 00 due par le susdit Henry Dumesnil, plus les intérêts, frais et charges qui pèsent sur lesdits biens, savoir :

Un certain lot de terre, situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le quartier dit Annexe, dans la Section "A" de ladite ville, et désigné sur le plan officiel de ladite ville par le No. 7 du carré bornée comme suit, savoir : Par le No. 6 du même carré, vers le lac Pontchartrain ; par le No. 8 du même carré, vers le fleuve Mississippi ; par la rue Roman, vers le lac ; et par la rue Dauphine, vers le fleuve, mesurant 40 pieds de face sur la rue Roman sur 120 pieds de profondeur.

Ledit lot de terre étant le même qui a été vendu par Jean Baptiste Delaney à Jean Baptiste Delaney, fils, par acte passé devant Jules Denis, Notaire Public, en date du 15 décembre 1877, enregistré au Livre 31, folio 1, No. 981.

Le susdit lot de terre dans le quartier susdit, et ci-dessus désigné, est vendu avec tous les droits, noms, privilèges et servitudes qui y sont attachés, et dépendances, de la propriété et de la manière qu'elle a été acquise par le susdit Henry Dumesnil, suivant titre susmentionné.

Conditions : Comptant, en sus une partie du prix de vente, laquelle sera payée par l'acquéreur dans les trente jours de la date de la vente, avec intérêt à 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantie par hypothèque spéciale sur le susdit lot de terre et ses améliorations, et les frais de la vente.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Etude du soussigné, No. 24 rue Union.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. T. S. ODLUM

Bureau de Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par la Législature de l'Etat susmentionné, je vends au plus offrant et dernier enchérisseur, devant la porte principale du Palais de Justice de la Cour Civile du District de cette paroisse, qui se trouve dans la ville de la Nouvelle-Orléans, entre les heures légales de midi et de 3 heures P. M., le 10ème jour de novembre, A. D. 1883, et les jours subséquents jusqu'à ce que la vente soit complétée, les biens immeubles ci-après désignés, saisis et mis en vente pour le paiement de la somme de $1,000 00 due par le susdit T. S. Odlum, plus les intérêts, frais et charges qui pèsent sur lesdits biens, savoir :

Un certain lot de terre, situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le quartier dit Annexe, dans la Section "A" de ladite ville, et désigné sur le plan officiel de ladite ville par le No. 8 du carré bornée comme suit, savoir : Par le No. 7 du même carré, vers le lac Pontchartrain ; par le No. 9 du même carré, vers le fleuve Mississippi ; par la rue Roman, vers le lac ; et par la rue Dauphine, vers le fleuve, mesurant 40 pieds de face sur la rue Roman sur 120 pieds de profondeur.

Ledit lot de terre étant le même qui a été vendu par Jean Baptiste Delaney à Jean Baptiste Delaney, fils, par acte passé devant Jules Denis, Notaire Public, en date du 15 décembre 1877, enregistré au Livre 31, folio 1, No. 981.

Le susdit lot de terre dans le quartier susdit, et ci-dessus désigné, est vendu avec tous les droits, noms, privilèges et servitudes qui y sont attachés, et dépendances, de la propriété et de la manière qu'elle a été acquise par le susdit T. S. Odlum, suivant titre susmentionné.

Conditions : Comptant, en sus une partie du prix de vente, laquelle sera payée par l'acquéreur dans les trente jours de la date de la vente, avec intérêt à 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantie par hypothèque spéciale sur le susdit lot de terre et ses améliorations, et les frais de la vente.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Etude du soussigné, No. 24 rue Union.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. Mme G. DELANEY

Bureau de Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par la Législature de l'Etat susmentionné, je vends au plus offrant et dernier enchérisseur, devant la porte principale du Palais de Justice de la Cour Civile du District de cette paroisse, qui se trouve dans la ville de la Nouvelle-Orléans, entre les heures légales de midi et de 3 heures P. M., le 10ème jour de novembre, A. D. 1883, et les jours subséquents jusqu'à ce que la vente soit complétée, les biens immeubles ci-après désignés, saisis et mis en vente pour le paiement de la somme de $1,000 00 due par la susdite Mme G. Delaney, plus les intérêts, frais et charges qui pèsent sur lesdits biens, savoir :

Un certain lot de terre, situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le quartier dit Annexe, dans la Section "A" de ladite ville, et désigné sur le plan officiel de ladite ville par le No. 9 du carré bornée comme suit, savoir : Par le No. 8 du même carré, vers le lac Pontchartrain ; par le No. 10 du même carré, vers le fleuve Mississippi ; par la rue Roman, vers le lac ; et par la rue Dauphine, vers le fleuve, mesurant 40 pieds de face sur la rue Roman sur 120 pieds de profondeur.

Ledit lot de terre étant le même qui a été vendu par Jean Baptiste Delaney à Jean Baptiste Delaney, fils, par acte passé devant Jules Denis, Notaire Public, en date du 15 décembre 1877, enregistré au Livre 31, folio 1, No. 981.

Le susdit lot de terre dans le quartier susdit, et ci-dessus désigné, est vendu avec tous les droits, noms, privilèges et servitudes qui y sont attachés, et dépendances, de la propriété et de la manière qu'elle a été acquise par la susdite Mme G. Delaney, suivant titre susmentionné.

Conditions : Comptant, en sus une partie du prix de vente, laquelle sera payée par l'acquéreur dans les trente jours de la date de la vente, avec intérêt à 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantie par hypothèque spéciale sur le susdit lot de terre et ses améliorations, et les frais de la vente.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Etude du soussigné, No. 24 rue Union.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. Mme J. H. DAMAIN

Bureau de Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par la Législature de l'Etat susmentionné, je vends au plus offrant et dernier enchérisseur, devant la porte principale du Palais de Justice de la Cour Civile du District de cette paroisse, qui se trouve dans la ville de la Nouvelle-Orléans, entre les heures légales de midi et de 3 heures P. M., le 10ème jour de novembre, A. D. 1883, et les jours subséquents jusqu'à ce que la vente soit complétée, les biens immeubles ci-après désignés, saisis et mis en vente pour le paiement de la somme de $1,000 00 due par la susdite Mme J. H. Damain, plus les intérêts, frais et charges qui pèsent sur lesdits biens, savoir :

Un certain lot de terre, situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le quartier dit Annexe, dans la Section "A" de ladite ville, et désigné sur le plan officiel de ladite ville par le No. 10 du carré bornée comme suit, savoir : Par le No. 9 du même carré, vers le lac Pontchartrain ; par le No. 11 du même carré, vers le fleuve Mississippi ; par la rue Roman, vers le lac ; et par la rue Dauphine, vers le fleuve, mesurant 40 pieds de face sur la rue Roman sur 120 pieds de profondeur.

Ledit lot de terre étant le même qui a été vendu par Jean Baptiste Delaney à Jean Baptiste Delaney, fils, par acte passé devant Jules Denis, Notaire Public, en date du 15 décembre 1877, enregistré au Livre 31, folio 1, No. 981.

Le susdit lot de terre dans le quartier susdit, et ci-dessus désigné, est vendu avec tous les droits, noms, privilèges et servitudes qui y sont attachés, et dépendances, de la propriété et de la manière qu'elle a été acquise par la susdite Mme J. H. Damain, suivant titre susmentionné.

Conditions : Comptant, en sus une partie du prix de vente, laquelle sera payée par l'acquéreur dans les trente jours de la date de la vente, avec intérêt à 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantie par hypothèque spéciale sur le susdit lot de terre et ses améliorations, et les frais de la vente.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Etude du soussigné, No. 24 rue Union.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. L. A. DUMESNIL

Bureau de Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par la Législature de l'Etat susmentionné, je vends au plus offrant et dernier enchérisseur, devant la porte principale du Palais de Justice de la Cour Civile du District de cette paroisse, qui se trouve dans la ville de la Nouvelle-Orléans, entre les heures légales de midi et de 3 heures P. M., le 10ème jour de novembre, A. D. 1883, et les jours subséquents jusqu'à ce que la vente soit complétée, les biens immeubles ci-après désignés, saisis et mis en vente pour le paiement de la somme de $1,000 00 due par le susdit L. A. Dumesnil, plus les intérêts, frais et charges qui pèsent sur lesdits biens, savoir :

Un certain lot de terre, situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le quartier dit Annexe, dans la Section "A" de ladite ville, et désigné sur le plan officiel de ladite ville par le No. 11 du carré bornée comme suit, savoir : Par le No. 10 du même carré, vers le lac Pontchartrain ; par le No. 12 du même carré, vers le fleuve Mississippi ; par la rue Roman, vers le lac ; et par la rue Dauphine, vers le fleuve, mesurant 40 pieds de face sur la rue Roman sur 120 pieds de profondeur.

Ledit lot de terre étant le même qui a été vendu par Jean Baptiste Delaney à Jean Baptiste Delaney, fils, par acte passé devant Jules Denis, Notaire Public, en date du 15 décembre 1877, enregistré au Livre 31, folio 1, No. 981.

Le susdit lot de terre dans le quartier susdit, et ci-dessus désigné, est vendu avec tous les droits, noms, privilèges et servitudes qui y sont attachés, et dépendances, de la propriété et de la manière qu'elle a été acquise par le susdit L. A. Dumesnil, suivant titre susmentionné.

Conditions : Comptant, en sus une partie du prix de vente, laquelle sera payée par l'acquéreur dans les trente jours de la date de la vente, avec intérêt à 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantie par hypothèque spéciale sur le susdit lot de terre et ses améliorations, et les frais de la vente.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Etude du soussigné, No. 24 rue Union.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. HENRY DUMESNIL

Bureau de Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par la Législature de l'Etat susmentionné, je vends au plus offrant et dernier enchérisseur, devant la porte principale du Palais de Justice de la Cour Civile du District de cette paroisse, qui se trouve dans la ville de la Nouvelle-Orléans, entre les heures légales de midi et de 3 heures P. M., le 10ème jour de novembre, A. D. 1883, et les jours subséquents jusqu'à ce que la vente soit complétée, les biens immeubles ci-après désignés, saisis et mis en vente pour le paiement de la somme de $1,000 00 due par le susdit Henry Dumesnil, plus les intérêts, frais et charges qui pèsent sur lesdits biens, savoir :

Un certain lot de terre, situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le quartier dit Annexe, dans la Section "A" de ladite ville, et désigné sur le plan officiel de ladite ville par le No. 12 du carré bornée comme suit, savoir : Par le No. 11 du même carré, vers le lac Pontchartrain ; par le No. 13 du même carré, vers le fleuve Mississippi ; par la rue Roman, vers le lac ; et par la rue Dauphine, vers le fleuve, mesurant 40 pieds de face sur la rue Roman sur 120 pieds de profondeur.

Ledit lot de terre étant le même qui a été vendu par Jean Baptiste Delaney à Jean Baptiste Delaney, fils, par acte passé devant Jules Denis, Notaire Public, en date du 15 décembre 1877, enregistré au Livre 31, folio 1, No. 981.

Le susdit lot de terre dans le quartier susdit, et ci-dessus désigné, est vendu avec tous les droits, noms, privilèges et servitudes qui y sont attachés, et dépendances, de la propriété et de la manière qu'elle a été acquise par le susdit Henry Dumesnil, suivant titre susmentionné.

Conditions : Comptant, en sus une partie du prix de vente, laquelle sera payée par l'acquéreur dans les trente jours de la date de la vente, avec intérêt à 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantie par hypothèque spéciale sur le susdit lot de terre et ses améliorations, et les frais de la vente.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Etude du soussigné, No. 24 rue Union.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. T. S. ODLUM

Bureau de Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, No. 24 rue Union, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par la Législature de l'Etat susmentionné, je vends au plus offrant et dernier enchérisseur, devant la porte principale du Palais de Justice de la Cour Civile du District de cette paroisse, qui se trouve dans la ville de la Nouvelle-Orléans, entre les heures légales de midi et de 3 heures P. M., le 10ème jour de novembre, A. D. 1883, et les jours subséquents jusqu'à ce que la vente soit complétée, les biens immeubles ci-après désignés, saisis et mis en vente pour le paiement de la somme de $1,000 00 due par le susdit T. S. Odlum, plus les intérêts, frais et charges qui pèsent sur lesdits biens, savoir :

Un certain lot de terre, situé dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le quartier dit Annexe, dans la Section "A" de ladite ville, et désigné sur le plan officiel de ladite ville par le No. 13 du carré bornée comme suit, savoir : Par le No. 12 du même carré, vers le lac Pontchartrain ; par le No. 14 du même carré, vers le fleuve Mississippi ; par la rue Roman, vers le lac ; et par la rue Dauphine, vers le fleuve, mesurant 40 pieds de face sur la rue Roman sur 120 pieds de profondeur.

Ledit lot de terre étant le même qui a été vendu par Jean Baptiste Delaney à Jean Baptiste Delaney, fils, par acte passé devant Jules Denis, Notaire Public, en date du 15 décembre 1877, enregistré au Livre 31, folio 1, No. 981.

Le susdit lot de terre dans le quartier susdit, et ci-dessus désigné, est vendu avec tous les droits, noms, privilèges et servitudes qui y sont attachés, et dépendances, de la propriété et de la manière qu'elle a été acquise par le susdit T. S. Odlum, suivant titre susmentionné.

Conditions : Comptant, en sus une partie du prix de vente, laquelle sera payée par l'acquéreur dans les trente jours de la date de la vente, avec intérêt à 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et garantie par hypothèque spéciale sur le susdit lot de terre et ses améliorations, et les frais de la vente.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Etude du soussigné, No. 24 rue Union.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.
Paroisse d'Orléans.